

APPEL À CANDIDATURE NOS ADHÉRENTS AU COEUR DE LA MUTUELLE



Vous êtes adhérent (e), devenez délégué (e) !

Tous les deux ans, Mutaero renouvelle ses délégués à l'assemblée générale. 2017 est une année de renouvellement des instances - Assemblée générale, Conseil d'administration. Vous êtes adhérent(e) et souhaitez participer à la vie de la mutuelle ? Vous pouvez en 2017 vous engager bénévolement au sein de votre mutuelle. N'hésitez pas, soyez candidat(e) !

Sur le terrain, les délégués et les administrateurs sont le lien de proximité entre les adhérents et la mutuelle en participant à la mise en œuvre d'actions à l'intention des adhérents.

Les mutualistes sont répartis en trois collèges :

- Collège contrat collectif à adhésion obligatoire
- Collège senior
- Collège contrat à adhésion facultative individuelle ou collective

L'assemblée générale

L'adhérent est représenté par les délégués : les adhérents élisent leurs délégués qui les représentent en Assemblée générale. Ces élus participent activement à la vie politique de la mutuelle, ils en contrôlent la gestion et ont un rôle déterminant dans la définition de la stratégie de l'entreprise. Cette organisation institutionnelle garantit ainsi l'intérêt des adhérents.

Les statuts Mutaero

Article 14 - Composition de l'Assemblée Générale L'Assemblée Générale est composée des délégués, lesquels sont répartis en collèges ci-après dénommés :

- collège contrat collectif à adhésion obligatoire - collège contrat adhésion facultative individuelle ou collective - collège seniors Dans le cas où la mutuelle réalise des opérations collectives visées à l'article L.221-2 du Code de la Mutualité, peuvent être désignés des délégués représentant les personnes morales souscriptrices de contrats collectifs en tant que membres honoraires.

Article 15 - Élection des délégués Les membres participants de chaque collège élisent parmi eux et par correspondance, y compris le cas échéant par voie électronique, les délégués à l'Assemblée Générale de la mutuelle. Les délégués sont élus pour 6 ans, et renouvelables par tiers tous les 2 ans.

Article 16 du règlement intérieur - Les élections de délégués ont lieu à bulletins secrets suivant le mode de scrutin suivant : il est procédé à l'élection des délégués par correspondance et/ ou par voie électronique. L'Assemblée Générale est composée de 70 délégués élus par les collèges proportionnellement aux membres participants. Chaque délégué dispose d'une voix à l'Assemblée Générale.

Le délégué : un rôle de première importance

Le délégué représente les adhérents à l'assemblée générale, il est le garant de leurs intérêts.

Missions

- Constituer l'assemblée générale et y représenter les adhérents.
- Contrôler les travaux menés par le conseil d'administration et la direction générale.
- Valider la stratégie de la mutuelle.
- Être force de proposition pour l'amélioration des offres et des services proposés aux adhérents.
- Assurer la proximité avec l'adhérent.

Activités

- Veiller au bon fonctionnement de la mutuelle en participant aux instances.
- Valider les axes stratégiques de la mutuelle.
- Valider les comptes, les rapports et les modifications statutaires.
- Élire le conseil d'administration.
- Donner quitus au conseil d'administration.
- Être l'ambassadeur de sa mutuelle.
- Participer à des actions de proximité.

APPEL À CANDIDATURE NOS ADHÉRENTS AU COEUR DE LA MUTUELLE

Des élections sont organisées en février 2017 pour élire les délégués de Mutaero

Conformément à l'article 13 et suivants des statuts, vous pouvez en tant qu'adhérent, être candidat pour **siéger à l'assemblée générale**. Les listes par collège comportant le nombre de délégué(e)s requis, seront soumises à élection auprès de l'ensemble des adhérents. **La mutuelle, c'est VOUS, ce sont tous ses adhérents qui ont choisi d'être solidaires ensemble.**

Elle a besoin de **votre engagement** pour vivre, démontrer la **pertinence du modèle mutualiste**. Mieux, elle souhaite que vous puissiez lui consacrer un peu de votre temps, en fonction de vos possibilités.

La parité pour une représentation équilibrée au sein du Conseil d'administration de la mutuelle

Les femmes doivent s'engager davantage ! Cette affirmation résume la volonté de Mutaero de parvenir à une **représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein de la gouvernance de Mutaero** ; d'associer ainsi tous les adhérents, représentatifs de la société, en tenant compte de la diversité, pour contribuer à développer le modèle de protection sociale.

En s'impliquant dans la vie de la mutuelle, les femmes en apportant leur vision et leurs préoccupations sur le terrain, contribueront à l'évolution de notre mutuelle. Bref, Mutaero compte sur les femmes pour renforcer sa Gouvernance.

L'administrateur : acteur de la vie politique de la mutuelle

Les missions de l'administrateur sont déterminées dans le cadre des attributions qui sont conférées au conseil d'administration par le Code de la Mutualité.

Missions

- Définir les orientations politiques
- Gérer et animer les instances
- Evaluer et contrôler (équilibre financier, pérennité de la mutuelle, respect de l'intérêt de l'adhérent...)
- Représenter la mutuelle dans le mouvement mutualiste
- Défendre les valeurs mutualistes

Activités

- Contribuer à l'élaboration des positions de l'organisation et à la réflexion collective au sein de son organisation
- Être force de proposition et d'innovation concernant les services de la mutuelle
- Voter les décisions importantes de la mutuelle, se prononcer sur l'approbation des PV de CA
- Prendre position sur les décisions du ressort du conseil d'administration et des commissions : politique financière, action sociale, sur des projets de rapprochement / fusions
- Informer les adhérents sur les décisions et dispositions mises en œuvre par le conseil d'administration.
- Analyser, s'approprier les informations disponibles sur les dossiers traités lors des réunions.
- Avoir connaissance des textes réglementaires ou des recommandations de l'autorité de contrôle
- Participer à des rencontres locales, régionales...

Faire entendre la voix des adhérents

Les candidatures aux fonctions de délégués devront parvenir à la mutuelle avant le **6 février 2017**.
Les candidatures aux fonctions d'administrateur devront parvenir à la mutuelle avant le **20 mai 2017**.

Les élections des délégués se dérouleront entre le 16 février et le 15 mars 2017. Cette année encore, Mutaero vous propose un vote mixte, vous pourrez voter :

- Soit par correspondance
- Soit par internet depuis le site www.mutaero.net

Le dépouillement aura lieu le 16 mars 2017.

Les délégués ainsi élus représenteront les adhérents à l'assemblée générale le 20 juin 2017 au cours de laquelle ils procéderont à l'élection des administrateurs (article 27 des statuts).

Contactez-nous !

Vous souhaitez être candidat(e) à l'élection des délégués et du conseil d'administration.

Complétez et retournez le coupon-réponse ci-dessous :
à Mutaero – Présidence – 34 bd Riquet – CS21504 - 31015 Toulouse cedex 6 ou
par mail à election@mutaero.net

→ À joindre également et obligatoirement
- extrait n°3 du casier judiciaire
- photo d'identité

Coupon-réponse - Bulletin de candidature

- Je suis candidat(e) à l'élection des **délégués** (assemblée générale)
 Je suis candidat(e) à l'élection des **administrateurs** (conseil d'administration)

**Photo
d'identité
récente
en couleur
obligatoire**

Nom : Prénom : Date de naissance :

Adresse :

N° adhérent : Téléphone :

Profession : Mail :

Autres mandants mutualistes

Présentez-vous en quelques mots :
(profession actuelle ou passée, engagement associatif, militant...)

.....
.....
.....

**Quels seraient vos centres d'intérêts, vos motivations
au sein de la mutuelle (plusieurs choix possibles) ?**

- Gestion, contrôle, finances Prévention
 Protection sociale et santé Action sociale
 Communication, information

Autres précisez

SIGNATURE